

⌚ Enquête nationale sur l'universitarisation des IFSI

Résultats et perspectives

Conseil d'Administration du 21 novembre 2025

Michèle Appelshaeuser

Marielle Boissart

Contexte et enjeux

Cadre réglementaire

Loi du 27 juin 2025 et préparation de la réingénierie du diplôme d'État d'infirmier (DEI) pour 2026 : un chantier structurant de la réforme de la formation en santé

Objectifs de l'enquête

- Cartographier l'avancement de l'universitarisation des IFSI
- Explorer les modalités de co-construction universitaire
- Analyser les perspectives d'accueil d'une première année des études de santé

Cette enquête vise à documenter les dynamiques territoriales, les freins, leviers et attentes associés à cette mutation majeure du secteur de la formation paramédicale

Méthodologie de l'enquête



Période de recueil

Du 15 au 26 septembre 2025 avec relance le 22 septembre, puis complétée du 27 octobre au 10 novembre 2025



Outil et diffusion

Questionnaire Google Forms diffusé par le CEFIEC auprès de l'ensemble des régions métropolitaines et ultramarines



Échantillon

132 réponses représentant 44% de taux de réponse sur les 300 IFSI adhérents



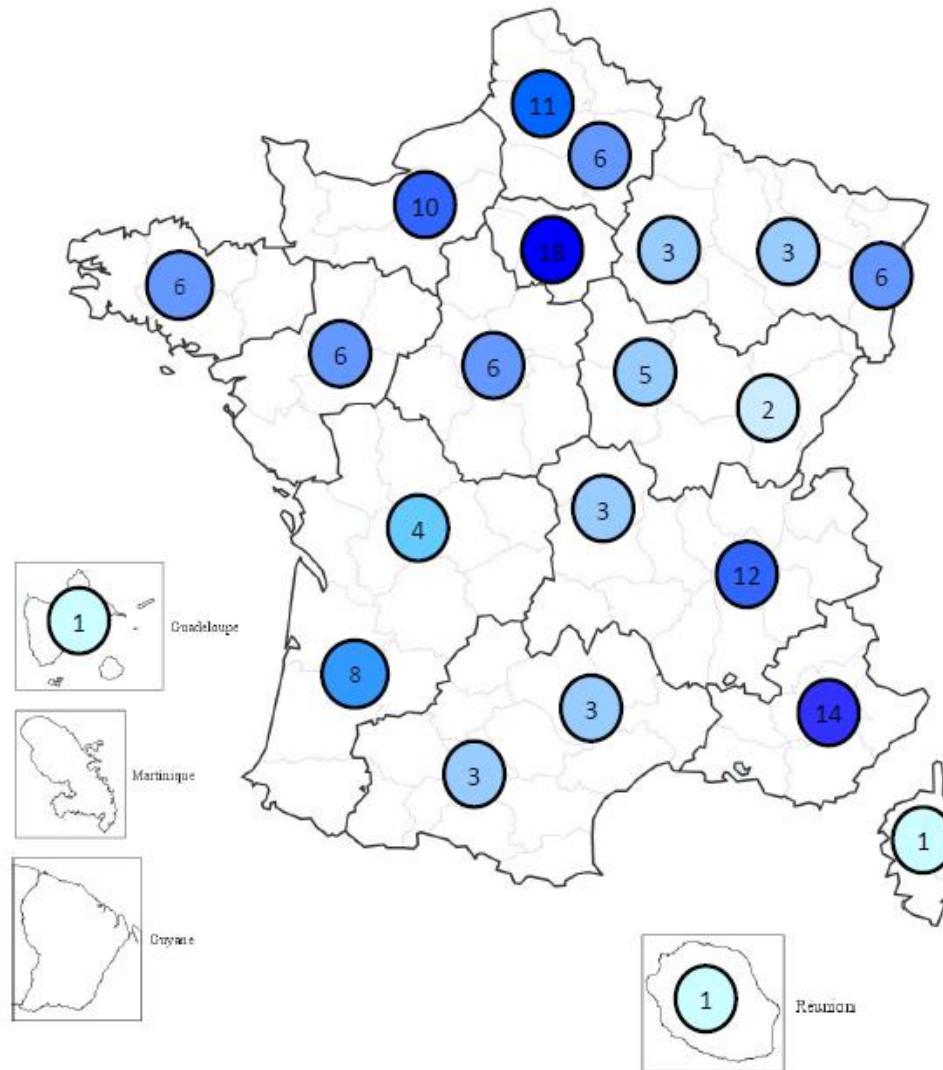
Traitements

Analyse descriptive des données quantitatives et analyse lexicale des réponses ouvertes (mots clés, verbatims)

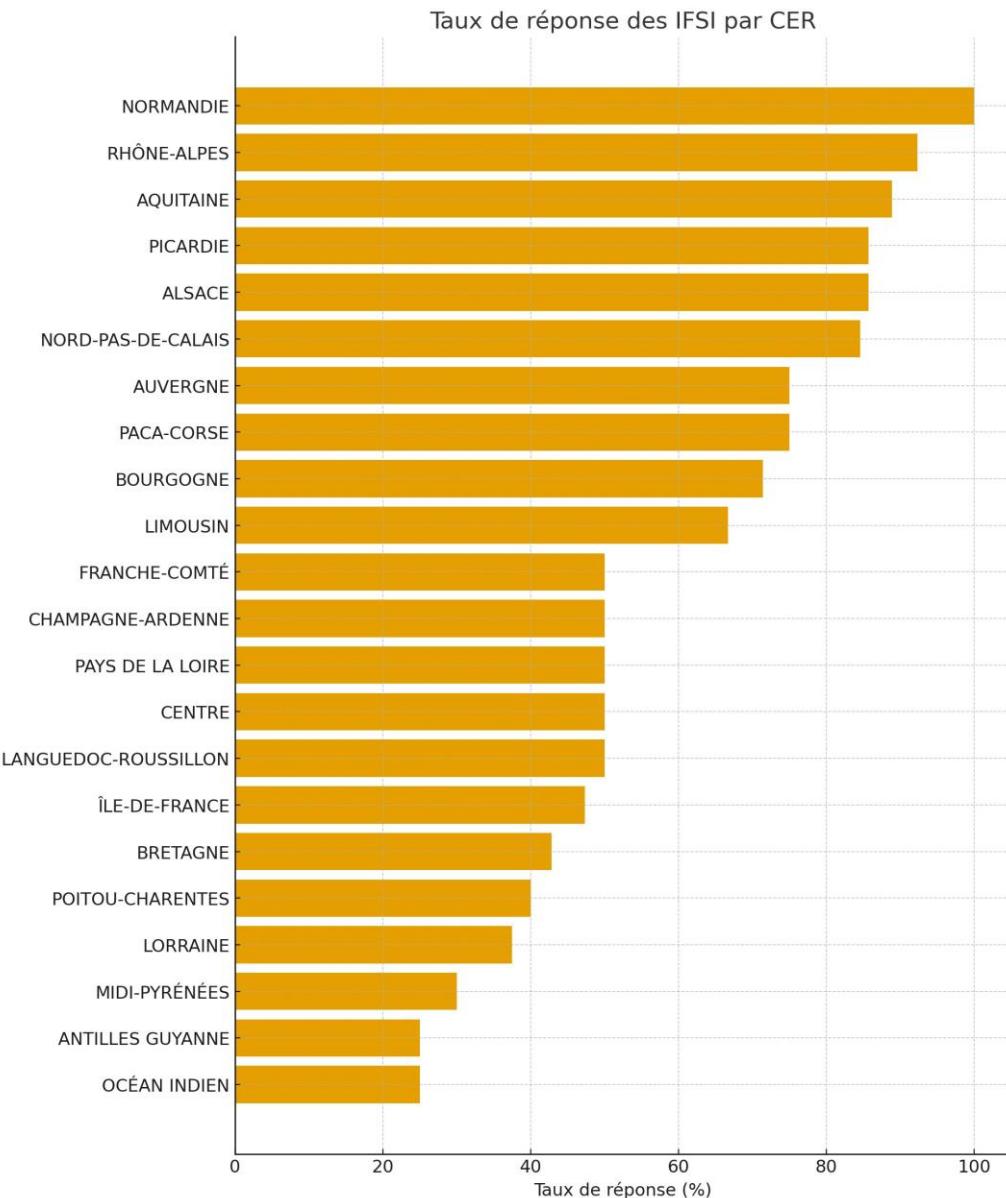
⌚ Résultats



Participation par territoire



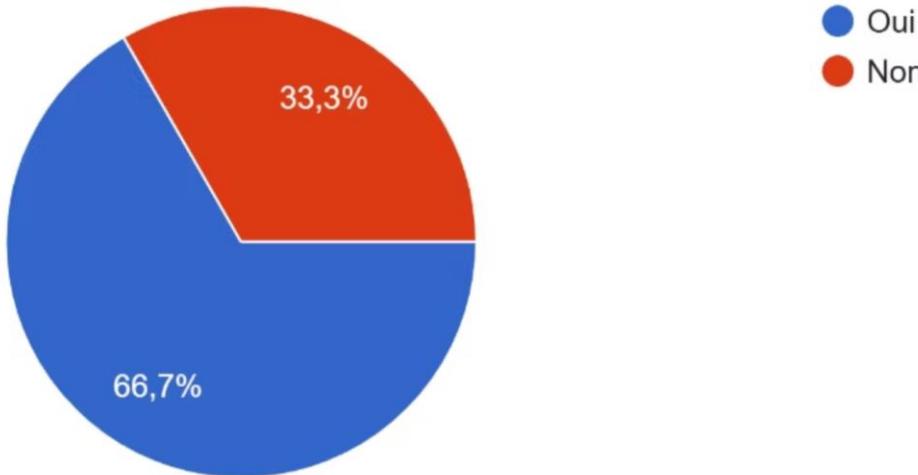
Participation par territoire



Co-construction avec les universités

La co construction avec les universités a-t-elle débuté ?

132 réponses



66,7% des IFSI ont engagé la co-construction avec l'université, confirmant l'ancrage progressif de cette collaboration.

Leviers identifiés

- Volonté partagée et pilotage conjoint
- Partenariats historiques et complémentarité reconnue
- Dynamiques locales déjà engagées

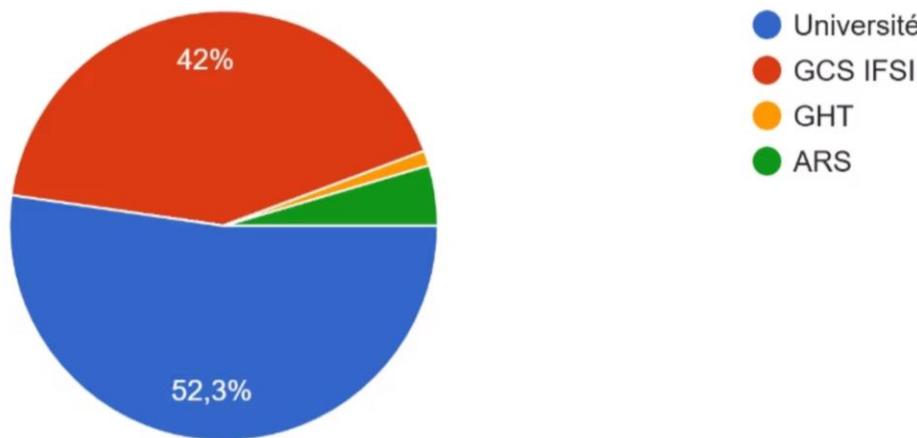
Freins majeurs

- Cadre réglementaire encore flou
- Méconnaissance réciproque des cultures
- Moyens jugés insuffisants

Gouvernance et Pilotage

Qui est le pilote de cette co- construction ?

88 réponses



La répartition du pilotage de la co-construction révèle une prédominance des universités dans la gouvernance

52,3%

Universités

Pilotent la majorité des co-constructions

42%

GCS IFSI

Coordonnent les relations territoriales

5%

ARS

Rôle de supervision régionale

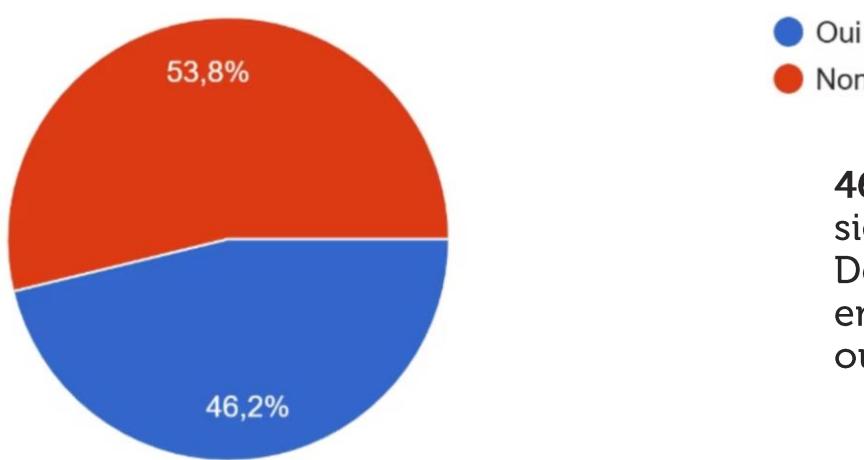
« Nous manquons encore de visibilité sur la gouvernance commune. » - *Verbatim d'enquête*

Point clé : 81,8% des IFSI bénéficient d'une représentation universitaire dans leurs instances, signe d'une intégration progressive mais encore perfectible

Structuration Disciplinaire : les DUSI

Existe-t-il un DUSI ou une autre structure disciplinaire universitaire ?

132 réponses



46,2% des répondants signalent l'existence d'un Département Universitaire en Sciences Infirmières ou d'une structure associée

Cette cartographie révèle une implantation hétérogène des DUSI selon les territoires :

Territoires bien dotés

- Île-de-France
- Aquitaine
- Alsace
- Lorraine
- Normandie
- Rhône-Alpes

Territoires à renforcer

- Bourgogne
- Picardie
- Languedoc-Roussillon
- Midi-Pyrénées
- Régions ultramarines

Résultats à regarder avec prudence : ces résultats restent à modérer en regardant strictement la répartition sur les territoires et la dénomination des structures universitaires existantes.

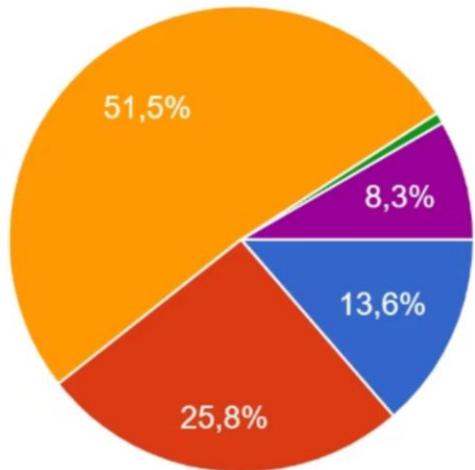
La présence d'un DUSI est corrélée à une meilleure visibilité scientifique et à une intégration accrue dans la recherche en soins

Droits d'Inscription Universitaires

Les droits d'inscription à l'université (178 euros) sont-ils :

132 réponses

Les modalités de versement des 178€ de droits universitaires révèlent une grande diversité de pratiques :



- Payés à l'IFSI et reversés intégralement à l'université
- Payés à l'IFSI et reversés partiellement à l'université
- Payés à l'IFSI sans versement à l'université
- Versés directement par les étudiants à l'université avec rétrocession à l'IFSI
- Versés directement par les étudiants à l'université sans rétrocession à l'IFSI

Points d'attention :

La diversité des modalités reflète l'absence de cadre national générant des inéquités perçues.

La DGESIP en lien avec la DGOS prévoit une harmonisation via les futures conventions tripartites.